

RAPPORT SEMESTRIEL

30.06.18

LELEUX INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2. RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1. <i>Informations aux actionnaires</i>	6
1.2.2. <i>Vue d'ensemble des marchés</i>	7
1.3. BILAN GLOBALISE	8
1.4. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	9
1.5. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	10
1.5.1. <i>Résumé des règles</i>	10
1.5.2. <i>Taux de change</i>	11
2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF	12
2.1. RAPPORT DE GESTION	12
2.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	12
2.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	12
2.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	12
2.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	13
2.1.5. <i>Distributeurs</i>	13
2.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	13
2.1.7. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	13
2.1.8. <i>Politique future</i>	14
2.1.9. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	14
2.2. BILAN	15
2.3. COMPTE DE RESULTATS	16
2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	17
2.4.1. <i>Composition des actifs au 30.06.18</i>	17
2.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	17
2.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	18
2.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	18
2.4.5. <i>Performances</i>	19
2.4.6. <i>Frais</i>	21
2.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	21
3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF	22
3.1. RAPPORT DE GESTION	22
3.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	22
3.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	22
3.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	22
3.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	23
3.1.5. <i>Distributeurs</i>	23
3.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	23
3.1.7. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	23
3.1.8. <i>Politique future</i>	24
3.1.9. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	24
3.2. BILAN	25

3.3. COMPTE DE RESULTATS	26
3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	27
3.4.1. <i>Composition des actifs au 30.06.18</i>	27
3.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	28
3.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	28
3.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	28
3.4.5. <i>Performances</i>	29
3.4.6. <i>Frais</i>	31
3.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	31
4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF	32
4.1. RAPPORT DE GESTION	32
4.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	32
4.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	32
4.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	32
4.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	34
4.1.5. <i>Distributeurs</i>	34
4.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	34
4.1.7. <i>Politique future</i>	34
4.1.8. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	34
4.2. BILAN	35
4.3. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	36
4.3.1. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	36
4.3.2. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	36
4.3.3. <i>Performances</i>	36
4.3.4. <i>Frais</i>	37

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège social de la SICAV

Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

3 septembre 2010

Conseil d'Administration de la SICAV

Président du Conseil d'Administration :

Madame Véronique LELEUX. Autres fonctions principales: Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Administrateurs :

Monsieur Olivier LELEUX. Autres fonctions principales : Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Carlo-Luigi GRABAU

Monsieur Guy BOULANGER-KANTER. Autres fonctions principales : Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Alexandre DEVEEN. Autres fonctions principales : Autres mandats d'administrateur de SICAV

Administrateur indépendant :

Monsieur Olivier CROONENBERGHS.

Personnes physiques chargées de la direction effective

Monsieur Carlo Luigi GRABAU

Monsieur Alexandre DEVEEN

Type de gestion

SICAV autogérée

Commissaire

La société Mazars, ayant son siège Avenue Marcel Thiry/laan 77 à 1200 Bruxelles, représentée par Monsieur Philippe de Harlez a été désignée en tant que commissaire, conformément à l'article 101, § 1er, de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Promoteur

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Dépositaire

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Les activités principales de Leleux Associated Brokers sont les services d'investissement à la clientèle privée et institutionnelle (conseils en investissements, gestion de portefeuille, réception et transmission d'ordre).

Gestion financière du portefeuille

Le Conseil d'Administration

Gestion administrative et comptable

CACEIS Belgium SA, Avenue du Port, 86C bte 320 B-1000 Bruxelles

Service Financier et délégation de la commercialisation

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Distributeurs

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'action commercialisés par la SICAV

Equities World FOF - Classes d'actions R et P

Patrimonial World FOF - Classes d'actions R et P

Responsible World FOF - Classes d'actions R et P

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus

LELEUX INVEST

Les actions de la SICAV Leleux Invest ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du Securities Act de 1933 tel que modifié ("Securities Act 1933"), ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Les actions de la SICAV Leleux Invest ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite "HIRE" du 18 mars 2010 et dans le dispositif FATCA).

1.2. RAPPORT DE GESTION

1.2.1. Informations aux actionnaires

La société anonyme Leleux Invest a été constituée, sous le régime d'une Société d'Investissements à Capital Variable (SICAV) de droit belge. Leleux Invest a opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 03 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Non applicable.

Droit de vote

Chaque part détenue dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente. Les actionnaires désireux de participer aux différentes Assemblées Générales se conformeront à l'article 23 des statuts.

1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

Economie mondiale

Selon les dernières estimations, la croissance économique mondiale aurait progressé de 3,7% au cours du premier semestre de l'année 2018, soit le niveau le plus élevé depuis 5 ans. L'expansion se poursuit cependant à un rythme inégal, accentuant les divergences entre les Etats-Unis d'une part et l'Europe et le Japon d'autre part. Le différentiel de croissance se creuse également entre les zones développées et émergentes. Globalement, une étude du Fonds Monétaire International estime que la croissance devrait atteindre un rythme de 3,9% en 2018.

Aux Etats-Unis, l'économie se raffermi grâce à la relance budgétaire de l'administration américaine et à une demande finale robuste. La croissance du deuxième trimestre devrait s'afficher à 4,4% contre 2,2% au trimestre précédent. Pour l'ensemble de l'année 2018, la croissance attendue est de l'ordre de 2,9% mais celle-ci pourrait ensuite ralentir, dès lors que les effets de la politique fiscale s'estomperaient et que l'impact du resserrement monétaire se ferait davantage ressentir.

En Europe, les indicateurs économiques ont évolué en ligne avec une croissance de 2,0% dans le courant du deuxième trimestre, à comparer avec un chiffre de 1,5% lors du trimestre précédent. Ce rythme de progression est inférieur aux attentes et reste significativement en-deçà des standards de croissance de la zone. La faible progression économique reflète essentiellement une détérioration du commerce extérieur. En général, toutes les grandes économies européennes ont connu un ralentissement par rapport au rythme soutenu enregistré l'année dernière.

Les pays émergents ont, quant à eux, fait face à plusieurs facteurs défavorables au cours des derniers mois: la hausse des prix du pétrole, l'augmentation des rendements obligataires aux États-Unis, l'appréciation du dollar, les tensions commerciales et les conflits géopolitiques. Toutefois, les conditions financières restent généralement propices à la croissance, même s'il existe des différences entre pays, en fonction de leurs conditions économiques propres et des incertitudes politiques. On estime généralement que la croissance a progressé de 5,6% au deuxième trimestre contre un taux de 4,6% au premier trimestre.

Le semestre a aussi été marqué par une détérioration des relations internationales. Citons, par exemple, la mise en place de droits de douane sur diverses importations aux Etats-Unis, qui a poussé certains de leurs pays partenaires à prendre des mesures de rétorsion. Ceci est un facteur d'incertitude important pour les mois à venir, dans la mesure où une escalade des tensions commerciales pourrait sérieusement peser sur l'expansion économique. Par ailleurs, l'incertitude politique et les divergences sur les questions migratoires entre les différents pays européens ont refait surface, créant de l'incertitude quant à la cohésion de l'Union.

Dans ce contexte général, les banques centrales ont commencé à réduire les mesures extraordinaires mises en place pour sortir de la crise et à normaliser leurs politiques monétaires. Il est déjà clair que l'effet cumulatif sur la liquidité mondiale n'est plus expansionniste et devrait s'inverser de manière plus marquée à la fin de l'année 2018.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale américaine a poursuivi une politique monétaire plus restrictive en raison de la hausse de l'inflation et de la solide création d'emplois. Ainsi, elle a déjà relevé les taux à deux reprises cette année, atteignant un niveau d'objectif des Fed Funds de 2%, tout en indiquant qu'elle procéderait à deux relèvements supplémentaires en 2018 et à trois en 2019. La Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé pour sa part, qu'elle réduirait ses achats mensuels d'actifs et qu'elle prévoirait de mettre fin à ce programme non conventionnel le 31 décembre 2018. Elle a cependant indiqué qu'elle maintiendrait ses taux directeurs à leurs niveaux actuels au-moins jusqu'à la fin de l'été 2019, ce qui est un cadre un peu plus accommodant que prévu par les marchés. Enfin, les banques centrales des grands pays émergents (parmi lesquels l'Argentine, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique et la Turquie) ont quant à elles relevé leurs taux directeurs face à la montée de l'inflation et aux pressions sur les taux de change.

Sur base de tous ces éléments, il n'est pas étonnant que les marchés boursiers aient évolué en dents de scie durant le premier semestre 2018 (après un bon démarrage en début d'année, les indices se sont repliés abruptement en février pour rester volatils jusqu'à la fin de semestre). Aux Etats-Unis, l'indice S&P500 a enregistré une hausse de +2,65% (dividendes nets réinvestis) tandis qu'en Europe, l'indice DJ Eurostoxx 50 a affiché une baisse de -0,98%. Par ailleurs, l'indice MSCI Emerging Markets a baissé de -4,00% tandis qu'au Japon, l'indice Topix a reculé de -3,67 %.

1.3. BILAN GLOBALISE

	Au 30.06.18 (en EUR)	Au 30.06.17 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	81.215.321,74	74.583.688,84
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	75.029.006,67	70.378.378,20
E. OPC à nombre variable de parts	75.029.006,67	70.378.378,20
IV. Créances et dettes à un an au plus	2.365.946,02	150.004,78
A. Créances		
a. Montants à recevoir	2.460.320,02	234.186,28
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-94.374,00	-84.181,50
V. Dépôts et liquidités	4.142.064,54	4.374.149,05
A. Avoirs bancaires à vue	4.142.064,54	4.374.149,05
VI. Comptes de régularisation	-321.695,49	-318.843,19
C. Charges à imputer (-)	-321.695,49	-318.843,19
TOTAL CAPITAUX PROPRES	81.215.321,74	74.583.688,84
A. Capital	81.762.269,11	72.803.594,48
B. Participations au résultat	-23.741,88	25.056,72
C. Résultat reporté	2.263,87	274,46
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-525.469,36	1.754.763,18

1.4. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 30.06.18 (en EUR)	Au 30.06.17 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-582.505,91	1.581.462,04
E. OPC à nombre variable de parts	-803.193,94	2.916.060,61
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	220.688,03	-1.334.598,57
II. Produits et charges des placements	608.780,32	579.496,04
A. Dividendes	558.037,17	540.670,27
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-2.011,97	-3.396,66
F. Autres produits provenant des placements	52.755,12	42.222,43
III. Autres produits		167.232,01
B. Autres		167.232,01
IV. Coûts d'exploitation	-551.743,77	-573.426,91
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-1.119,21	-1.448,30
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-19.708,27	-17.389,57
R	-18.704,66	-17.388,17
P	-1.003,61	-1,40
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-173.964,65	-159.073,49
R	-169.800,51	-159.067,31
P	-4.164,14	-6,18
b. Gestion administrative et comptable	-17.040,75	-16.516,47
c. Rémunération commerciale	-293.030,18	-276.201,27
R	-292.943,80	-276.201,27
P	-86,38	
E. Frais administratifs (-)	-6.104,46	-6.067,86
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.292,54	-5.367,56
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-23.994,24	-23.991,32
H. Services et biens divers (-)	-8.498,91	-5.998,57
J. Taxes	3.066,77	-27.094,36
R	3.056,81	-27.094,28
P	9,96	-0,08
K. Autres charges (-)	-6.057,33	-34.278,14
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	57.036,55	173.301,14
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-525.469,36	1.754.763,18
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-525.469,36	1.754.763,18

1.5. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.5.1. Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste « II. Produits et charges des placements - B. Intérêts ».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

LELEUX INVEST

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.5.2. Taux de change

	30.06.18	30.06.17
1 EUR	1,1676 USD	1,1368 USD

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF

2.1. RAPPORT DE GESTION

2.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Equities World FOF a été lancé le 17 septembre 2010.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 6 au 17 septembre 2010 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

2.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

2.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une appréciation du capital en procédant à des placements, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC, diversifiés en actions. Afin de réduire le risque intrinsèque des placements en actions, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en actions/parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (autres OPC), eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM respectivement des autres OPC est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse. Le recours à des instruments dérivés traités de gré-à-gré est permis exclusivement pour les opérations de change à terme.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir à titre accessoire des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché. Le compartiment limite ses investissements en créances visées à l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 92 (CIR92) à moins de 25% de son actif net.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Bien que le promoteur et le gestionnaire y soient attentifs, les aspects environnementaux ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

2.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

2.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

La classe R (Retail) du fonds Leleux Invest Equities World FOF affiche un rendement actuariel sur base annuelle de +5,89% depuis son lancement (le 6 septembre 2010). Sur les 12 derniers mois (au 30 juin 2018), le return cumulé du fonds est de +5,40%.

En début d'année, le fonds a réduit les liquidités et augmenté l'exposition aux marchés d'actions européens et des pays émergents, en augmentant le poids des fonds déjà présents en portefeuille. Un seul fonds sur les micro-capitalisations européennes a été ajouté au portefeuille. L'allocation régionale a privilégié l'Europe et les pays émergents par rapport aux Etats-Unis.

Le portefeuille était investi dans 16 fonds en début d'exercice et en compte 16 au 30 juin 2018.

Aucun dépassement des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le fonds.

2.1.8. Politique future

Le gestionnaire continuera à privilégier les régions et les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance à moyen-long terme tout en surveillant de près la reprise économique mondiale.

2.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 5.

2.2. BILAN

	Au 30.06.18 (en EUR)	Au 30.06.17 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	32.219.609,37	28.799.611,29
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	29.907.575,46	27.847.876,28
E. OPC à nombre variable de parts	29.907.575,46	27.847.876,28
IV. Créances et dettes à un an au plus	-21.609,47	-41.673,18
A. Créances		
a. Montants à recevoir	28.535,53	42.508,32
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-50.145,00	-84.181,50
V. Dépôts et liquidités	2.486.428,98	1.144.049,12
A. Avoirs bancaires à vue	2.486.428,98	1.144.049,12
VI. Comptes de régularisation	-152.785,60	-150.640,93
C. Charges à imputer (-)	-152.785,60	-150.640,93
TOTAL CAPITAUX PROPRES	32.219.609,37	28.799.611,29
A. Capital	31.634.744,80	27.948.510,51
B. Participations au résultat	10.269,30	-21.973,09
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	574.595,27	873.073,87

2.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.18 (en EUR)	Au 30.06.17 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	809.024,25	1.038.625,60
E. OPC à nombre variable de parts	559.286,23	2.154.552,37
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	249.738,02	-1.115.926,77
II. Produits et charges des placements	40.668,67	35.541,75
A. Dividendes	19.207,22	17.712,15
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-2.011,97	-3.396,66
F. Autres produits provenant des placements	23.473,42	21.226,26
III. Autres produits		76.984,62
B. Autres		76.984,62
IV. Coûts d'exploitation	-275.097,65	-278.078,10
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-516,47	-524,87
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
R	-7.411,08	-6.883,78
P	-531,54	-0,67
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
R	-76.527,77	-72.216,92
P	-2.208,25	-3,18
b. Gestion administrative et comptable	-7.778,96	-7.525,14
c. Rémunération commerciale		
R	-153.014,01	-145.242,44
P	-54,59	
E. Frais administratifs (-)	-3.052,23	-3.033,93
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.646,27	-2.683,78
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-11.997,12	-11.995,66
H. Services et biens divers (-)	-4.249,45	-4.386,23
J. Taxes		
R	-2.477,52	-8.011,13
P	10,60	-0,03
K. Autres charges (-)	-2.642,99	-15.570,34
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-234.428,98	-165.551,73
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	574.595,27	873.073,87
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	574.595,27	873.073,87

2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1. Composition des actifs au 30.06.18

Dénomination	Quantité au 30.06.18	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE -ACC- CAP	2.610,00	EUR	952,01	2.484.746,10	0,45%	8,31%	7,71%
LYXOR ETF EURO STOXX 50 SICAV	63.500,00	EUR	33,93	2.154.237,50	0,03%	7,20%	6,69%
MORGAN STANLEY INV US ADVANTAGE -I-	31.690,00	USD	96,50	2.619.232,58	0,04%	8,76%	8,13%
T ROWE PR US B CHIP EQ -A- CAP	64.700,00	USD	48,75	2.701.490,30	0,50%	9,03%	8,38%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				9.959.706,48		33,30%	30,91%
ISHARES CORE DAX (R) UCITS ETF (DE)	10.000,00	EUR	106,22	1.062.200,00	0,02%	3,55%	3,30%
SPDR SP EUR DIV - ETF EUR	80.000,00	EUR	23,61	1.889.000,00	0,16%	6,32%	5,86%
Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				2.951.200,00		9,87%	9,16%
SPDR TRUST SERIES 1 DIS	7.000,00	USD	271,28	1.626.448,55	0,00%	5,44%	5,05%
Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				1.626.448,55		5,44%	5,05%
OPC-ACTIONS				14.537.355,03		48,61%	45,12%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				14.537.355,03		48,61%	45,12%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
AGIF EU EQ GRS -IT (EUR) CAP	957,00	EUR	1.643,82	1.573.135,74	0,30%	5,26%	4,88%
HER GLB EM MKTS - ACC CL.-F- EUR	605.000,00	EUR	3,57	2.158.458,50	0,06%	7,22%	6,69%
HERMES IFI US SMID EQ-F-USD-FD	480.871,54	USD	3,57	1.471.053,81	0,16%	4,92%	4,57%
INRIS UCITS PLC-R PARUS FUND I USD CAP	13.008,13	USD	88,40	984.898,88	0,20%	3,29%	3,06%
MANDARINE EUROPE MICROCAP ACTIONS -I-	5.000,00	EUR	194,42	972.100,00	0,57%	3,25%	3,02%
VARENNE VALUE PART DE CAP	4.810,00	EUR	307,12	1.477.247,20	0,37%	4,94%	4,58%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				8.636.894,13		28,88%	26,80%
GEMEQUITY FCP-I-FD	17.400,00	EUR	166,75	2.901.450,00	0,48%	9,69%	9,01%
MELCH SEL EURO OPPOR I1 EUR	8.670,00	EUR	271,72	2.355.816,74	0,21%	7,88%	7,31%
VONTOBEL FD US EQUITY -I- CAP	6.774,00	USD	254,41	1.476.059,56	0,08%	4,94%	4,58%
Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				6.733.326,30		22,51%	20,90%
OPC-ACTIONS				15.370.220,43		51,39%	47,70%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				15.370.220,43		51,39%	47,70%
TOTAL PORTEFEUILLE				29.907.575,46		100,00%	92,82%
Leleux Associated Brokers		EUR		1.536.144,94			4,77%
Leleux Associated Brokers		USD		950.284,04			2,95%
Avoirs bancaires à vue				2.486.428,98			7,72%
DEPOTS ET LIQUIDITES				2.486.428,98			7,72%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-21.609,47			-0,07%
AUTRES				-152.785,60			-0,47%
TOTAL DE L'ACTIF NET				32.219.609,37			100,00%

2.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

Par pays	
Allemagne	3,55%
Etats-Unis	5,44%
France	21,84%
Irlande	21,75%
Luxembourg	47,42%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	63,62%
USD	36,38%
TOTAL	100,00%

2.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE
Achats	4.556.700,65
Ventes	4.518.417,72
Total 1	9.075.118,37
Souscriptions	2.489.808,99
Remboursements	1.323.615,96
Total 2	3.813.424,95
Moyenne de référence de l'actif net total	31.383.397,52
Taux de rotation	16,77%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
31.10.16 - 31.12.16	1,00		1,00	1.000,00		1.065,52	1.065,52
2017	678,00		679,00	754.244,95		777.907,61	1.145,67
01.01.18 - 30.06.18	605,00	361,00	923,00	705.825,55	423.905,17	1.081.662,50	1.171,90

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
2016	32.992,00	18.178,00	1.962.029,00	3.235.918,23	2.368.925,08	28.222.634,88	14,38
2017	277.387,16	302.629,08	1.936.787,08	4.162.124,90	4.549.621,96	29.700.913,46	15,34
01.01.18 - 30.06.18	115.096,40	57.943,01	1.993.940,47	1.783.983,44	899.710,79	31.137.946,87	15,62

2.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

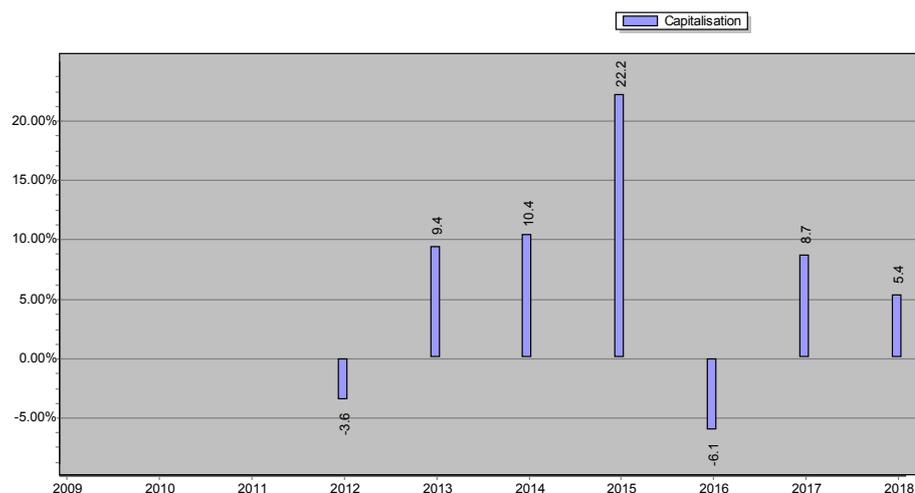
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
5,40% (en EUR)	2,49% (en EUR)	7,75% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

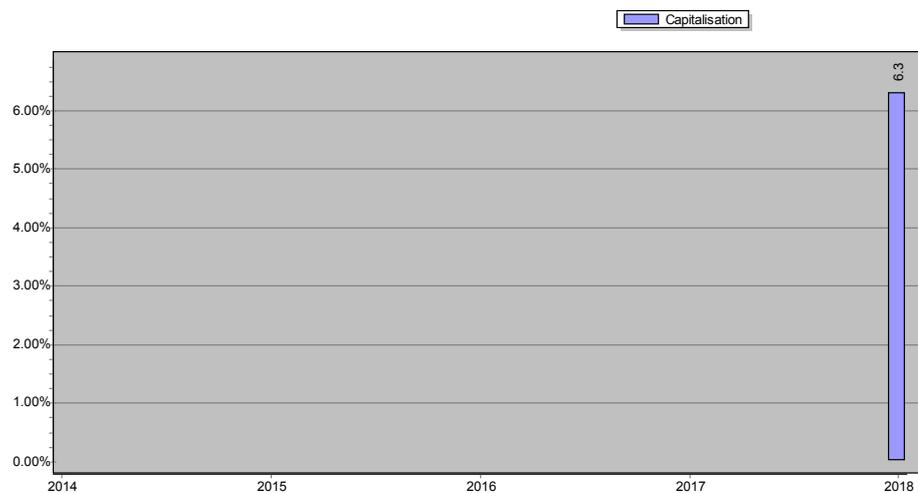
VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
6,34% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

2.4.6. Frais

Frais courants

- Part de capitalisation R - BE6202762975 : 2,51%
- Part de capitalisation P - BE6288463506 : 1,60%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture semestrielle.

* Le montant des frais courants est calculé au 30.06.2018. Ce chiffre exclut les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille mais inclut les frais prélevés par les OPC dans lesquels le compartiment est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

Le gestionnaire du compartiment ne perçoit pas de rétrocessions ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Sicav, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

2.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes » du compte de résultats est positif pour la classe P parce que la Taxe OPC 2017, payée en 2018, était plus petite que le montant provisionné ; la différence a été extournée.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF

3.1. RAPPORT DE GESTION

3.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Patrimonial World FOF a été lancé le 30 septembre 2014.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe R a été fixée du 8 au 30 septembre 2014 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

3.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

3.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs un rendement à long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC. Le compartiment payera annuellement, aux parts de distribution, le résultat net tel que mentionné par l'article 19bis, §1, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR92) à savoir l'ensemble de tous les revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.

Afin de maintenir un profil de risque moyen, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation du rendement est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte monétaire.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les marchés d'actions.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse. Le recours à des instruments dérivés traités de gré-à-gré est permis exclusivement pour les opérations de change à terme.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPC répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Bien que le promoteur et le gestionnaire y soient attentifs, les aspects environnementaux ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sousmunitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

3.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

3.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

3.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

3.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

La classe R (Retail) du fonds Leleux Invest Patrimonial World FOF affiche un rendement actuariel sur base annuelle de +0,60% depuis son lancement (le 8 septembre 2014). Sur les 12 derniers mois (au 30 juin 2018), le return cumulé du fonds est de -1,82%. Le gestionnaire du fonds a continué à privilégier les fonds pouvant distribuer un coupon ou un dividende.

En début d'année, le fonds Leleux Invest Patrimonial World FOF a augmenté l'exposition aux actions et remplacé les fonds d'actions sensibles à la hausse des rendements obligataires (infrastructure, haut dividende) par des fonds poursuivant des stratégies « value ». De nouveaux fonds alternatifs poursuivant des stratégies d'arbitrage long/short en actions ont été ajoutés en portefeuille.

Le portefeuille était investi dans 14 fonds en début d'exercice et en compte 17 au 30 juin 2018.

3.1.8. Politique future

Le gestionnaire continuera à répartir les investissements dans les différentes stratégies (actions, obligations, alternatives etc.) afin de bien diversifier les différentes sources de rendement.

3.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 4.

3.2. BILAN

	Au 30.06.18 (en EUR)	Au 30.06.17 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	46.618.497,87	45.784.077,55
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	45.121.431,21	42.530.501,92
E. OPC à nombre variable de parts	45.121.431,21	42.530.501,92
IV. Créances et dettes à un an au plus	10.340,99	191.677,96
A. Créances		
a. Montants à recevoir	54.569,99	191.677,96
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-44.229,00	
V. Dépôts et liquidités	1.655.635,56	3.230.099,93
A. Avoirs bancaires à vue	1.655.635,56	3.230.099,93
VI. Comptes de régularisation	-168.909,89	-168.202,26
C. Charges à imputer (-)	-168.909,89	-168.202,26
TOTAL CAPITAUX PROPRES	46.618.497,87	45.784.077,55
A. Capital	47.750.309,81	44.855.083,97
B. Participations au résultat	-34.011,18	47.029,81
C. Résultat reporté	2.263,87	274,46
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-1.100.064,63	881.689,31

3.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.18 (en EUR)	Au 30.06.17 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-1.391.530,16	542.836,44
E. OPC à nombre variable de parts	-1.362.480,17	761.508,24
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-29.049,99	-218.671,80
II. Produits et charges des placements	568.111,65	543.954,29
A. Dividendes	538.829,95	522.958,12
F. Autres produits provenant des placements	29.281,70	20.996,17
III. Autres produits		90.247,39
B. Autres		90.247,39
IV. Coûts d'exploitation	-276.646,12	-295.348,81
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-602,74	-923,43
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
R	-11.293,58	-10.504,39
P	-472,07	-0,73
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
R	-93.272,74	-86.850,39
P	-1.955,89	-3,00
b. Gestion administrative et comptable	-9.261,79	-8.991,33
c. Rémunération commerciale		
R	-139.929,79	-130.958,83
P	-31,79	
E. Frais administratifs (-)	-3.052,23	-3.033,93
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.646,27	-2.683,78
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-11.997,12	-11.995,66
H. Services et biens divers (-)	-4.249,46	-1.612,34
J. Taxes		
R	5.534,33	-19.083,15
P	-0,64	-0,05
K. Autres charges (-)	-3.414,34	-18.707,80
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	291.465,53	338.852,87
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-1.100.064,63	881.689,31
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-1.100.064,63	881.689,31

3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1. Composition des actifs au 30.06.18

Dénomination	Quantité au 30.06.18	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
DB X-T II GL INFLA LKD BD-5C- Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	67.000,00	EUR	21,03	1.408.842,50 1.408.842,50	0,11%	3,12% 3,12%	3,02% 3,02%
OPC-OBLIGATIONS				1.408.842,50		3,12%	3,02%
ISHARES CORE DAX (R) UCITS ETF (DE)	10.000,00	EUR	106,22	1.062.200,00	0,02%	2,35%	2,28%
SPDR SP EUR DIV - ETF EUR Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	85.000,00	EUR	23,61	2.007.062,50 3.069.262,50	0,17%	4,45% 6,80%	4,31% 6,59%
LYXOR ETF EURO STOXX 50 SICAV Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	65.000,00	EUR	33,93	2.205.125,00 2.205.125,00	0,03%	4,89% 4,89%	4,73% 4,73%
OPC-ACTIONS				5.274.387,50		11,69%	11,32%
KAM GLB DIVER B EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	426.396,00	EUR	10,27	4.378.148,85 4.378.148,85	2,81%	9,70% 9,70%	9,39% 9,39%
OPC-MIXTES				4.378.148,85		9,70%	9,39%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				11.061.378,85		24,51%	23,73%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
GS GL SM BD -I (ACC.)(EUR-HEDGED) CAP	10.000,00	EUR	100,08	1.000.800,00	0,56%	2,22%	2,15%
PIMCO INCOME INSTIT (HEDGED) CLASS	559.500,00	EUR	10,72	5.997.840,00	0,01%	13,29%	12,87%
TRUSTEAM OPTIM. - PARTS -D- Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	11.100,00	EUR	178,23	1.978.353,00 8.976.993,00	0,37%	4,38% 19,89%	4,24% 19,26%
MUZINICH EM MKTS SHORT DUR S H EUR Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	46.600,00	EUR	87,04	4.056.064,00 4.056.064,00	0,68%	8,99% 8,99%	8,70% 8,70%
OPC-OBLIGATIONS				13.033.057,00		28,88%	27,96%
LIONTRUST GF EU STR EQ-A3EUR	95.000,00	EUR	11,10	1.054.500,00	0,91%	2,34%	2,26%
MAGALLANES VAL INV EUR EQ-I-	21.000,00	EUR	129,28	2.714.880,00	0,47%	6,02%	5,82%
M&G OPTIMAL INCOME -EUR- C-H INC	176.200,00	EUR	18,76	3.305.300,56	0,01%	7,33%	7,09%
VARENNE VALUE PART DE CAP Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	7.690,00	EUR	307,12	2.361.752,80 9.436.433,36	0,59%	5,23% 20,92%	5,07% 20,24%
EXANE 1 OVERDRIVE -A- CAP	125,00	EUR	13.935,37	1.741.921,25	0,51%	3,86%	3,74%
MELCH SEL EURO OPPOR I1 EUR	11.500,00	EUR	271,72	3.124.785,75	0,28%	6,93%	6,70%
MELCHIOR ST VELOX FD I1 EUR CAP Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	17.000,00	EUR	112,52	1.912.840,00 6.779.547,00	0,38%	4,24% 15,03%	4,10% 14,54%
OPC-ACTIONS				16.215.980,36		35,95%	34,78%
FIRST EAG IN BUILD IHE-QD Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	5.500,00	EUR	874,73	4.811.015,00 4.811.015,00	0,09%	10,66% 10,66%	10,32% 10,32%
OPC-MIXTES				4.811.015,00		10,66%	10,32%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				34.060.052,36		75,49%	73,06%
TOTAL PORTEFEUILLE				45.121.431,21		100,00%	96,79%
Leleux Associated Brokers		EUR		1.638.425,73			3,51%
Leleux Associated Brokers		USD		17.209,83			0,04%
Avoirs bancaires à vue				1.655.635,56			3,55%
DEPOTS ET LIQUIDITES				1.655.635,56			3,55%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				10.340,99			0,02%

Dénomination	Quantité au 30.06.18	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
AUTRES				-168.909,89			-0,36%
TOTAL DE L'ACTIF NET				46.618.497,87			100,00%

3.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

Par pays	
Allemagne	2,35%
France	14,51%
Irlande	38,77%
Luxembourg	37,04%
Royaume-Uni	7,33%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	100,00%

3.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE
Achats	18.254.232,50
Ventes	13.645.901,79
Total 1	31.900.134,29
Souscriptions	3.136.709,03
Remboursements	2.179.342,24
Total 2	5.316.051,27
Moyenne de référence de l'actif net total	47.268.122,19
Taux de rotation	56,24%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
31.10.16 - 31.12.16	1,00		1,00	1.000,00		1.018,21	1.018,21
2017	493,00		494,00	513.664,01		517.753,20	1.048,08
01.01.18 - 30.06.18	1.219,00	784,00	929,00	1.251.738,59	810.028,99	953.096,10	1.025,94

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2016	4.210,00	227.840,00		40.778,00	4.210,00	4.247.477,0	4.251.687,0	42.378,50	11.420.350,54		1.466.049,97	42.977.741,62	10,16	10,11
2017	17.547,70	557.650,15	1.030,00	231.757,22	20.727,70	4.573.369,9	4.594.097,6	181.385,56	5.748.108,14	10.691,10	2.378.912,05	47.404.118,23	10,40	10,32
01.01.18 - 30.06.18		188.870,07	1.000,00	135.959,58	19.727,70	4.626.280,4	4.646.008,1		1.884.970,44	10.320,00	1.358.993,25	45.665.401,77	10,16	9,83

3.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

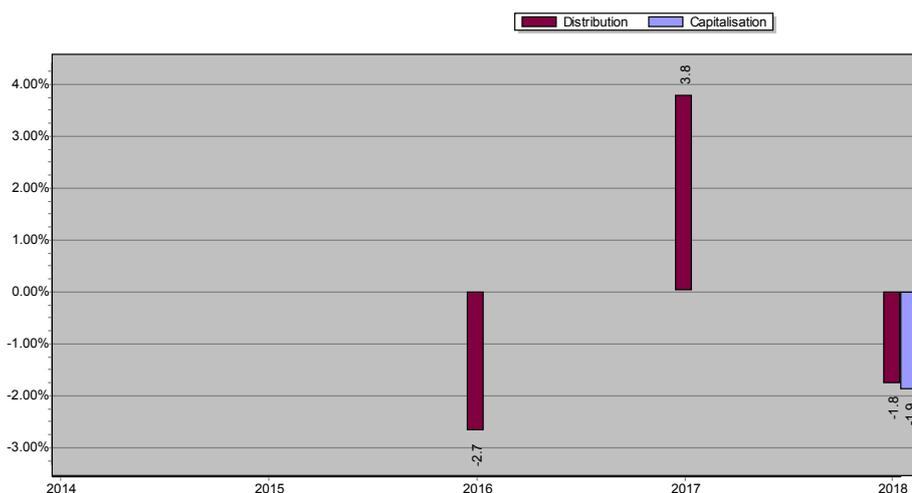
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
-1,82% (en EUR)	-0,30% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n
 n le nombre d'année (périodes)
 $P t = [\alpha \times (VNI t+1 / VNI t)] - 1$
 avec
 $P t$ la performance annuelle pour la première période
 $VNI t+1$ la valeur nette d'inventaire par part en t+1
 $VNI t$ la valeur nette d'inventaire par part en t
 α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_1 / VNI ex_1)] [1 + (D_2 / VNI ex_2)] \dots [1 + (D_n / VNI ex_n)]$$

avec

D_1, D_2, \dots, D_n les montants du dividende distribué durant l'année t
 $VNI ex_1, \dots, VNI ex_n$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
 n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
-1,93% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

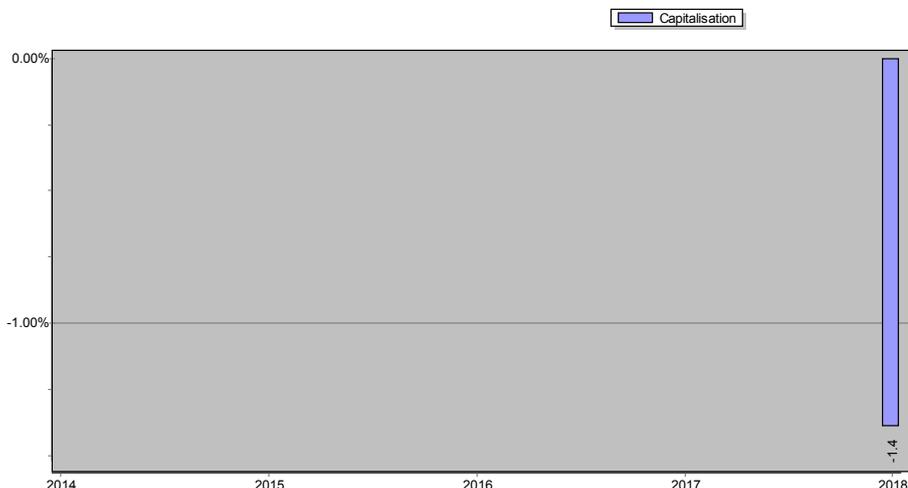
$$P(t; t+n) = ((VNI t+n) / (VNI t))^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n
 $VNI t+n$ la valeur nette d'inventaire par part en t+n
 $VNI t$ la valeur nette d'inventaire par part en t
 n la période sous revue

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
-1,43% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

3.4.6. Frais

Frais courants

- Part de distribution R - BE6269807184 : 2,07%
- Part de capitalisation R - BE6286029416 : 2,15%
- Part de capitalisation P - BE6288478652 : 1,60%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture semestrielle.

* Le montant des frais courants est calculé au 30.06.2018. Ce chiffre exclut les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille mais inclut les frais prélevés par les OPC dans lesquels le compartiment est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

Le gestionnaire du compartiment ne perçoit pas de rétrocessions ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Sicav, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

3.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes » du compte de résultats est positif pour la classe R parce que la Taxe OPC 2017, payée en 2018, était plus petite que le montant provisionné ; la différence a été extournée.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF

4.1. RAPPORT DE GESTION

4.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Responsible World FOF a été lancé le 29 juin 2018.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 15 au 29 juin 2018 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée du 15 au 29 juin 2018 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

4.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

4.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une croissance du capital sur le long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCM intégrant des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Afin de réduire le risque intrinsèque du compartiment, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre différents organismes de placement collectif (OPC, OPCVM) eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (obligations, obligations convertibles, actions etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS. Ceux-ci concernent des investissements en parts d'organismes de placement collectif de type « Absolute Return » ou ayant recours à des techniques de couverture.

Le compartiment adopte une approche flexible dans son allocation entre les différents univers d'investissements en fonction des conditions et des opportunités des marchés.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCVM intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Un OPCVM sera jugé respecter les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) si la société de gestion de l'OPCVM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et/ou la société de gestion de l'OPCVM intègre, dans son processus d'investissement, un filtre de sélection des valeurs basé sur les critères de développement durable, environnementaux, sociaux ou de gouvernance d'entreprise. Ces critères sont par exemple l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le traitement de l'eau, l'amélioration des conditions de vie et du travail, l'indépendance des organes de gestion des sociétés, la transparence, etc.

Les Principes de l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment abrégé « PRI ») sont des principes complétant le Pacte Mondial des Nations Unies qui invitent les entreprises à intégrer à leurs activités et à leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds. La sélection des OPCVM sera effectuée par la direction effective en charge de la gestion de la Sicav. Si l'investissement ne répond plus aux critères ESG utilisés, la direction effective se chargera de sa liquidation. L'évaluation du respect des critères ESG est effectuée trimestriellement.

Les sources utilisées pour la sélection des OPCVM sont les contacts avec les sociétés de gestion et/ou les gérants spécialisés dans la thématique ESG, les bases des données spécialisées et toute autre source jugée appropriée par la direction effective en charge de la gestion de la Sicav.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. Un « managed account » est un mandat de gestions confié à une société de gestion tierce. En aucun cas il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds via les « managed accounts ».

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;

- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux constituent un des critères de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

La loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

4.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

4.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

4.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

4.1.7. Politique future

Le fonds a été lancé au cours du mois de juin et la période de souscription s'est terminée le 29 juin 2018. L'objectif du fonds est de procurer aux investisseurs une croissance du capital sur le long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCM intégrant des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG).

4.1.8. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 5.

4.2. BILAN

	Au 30.06.18 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN	
TOTAL DE L'ACTIF NET	2.377.214,50
IV. Créances et dettes à un an au plus	2.377.214,50
A. Créances	
a. Montants à recevoir	2.377.214,50
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.377.214,50
A. Capital	2.377.214,50

4.3. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.3.1. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE
Achats	
Ventes	
Total 1	
Souscriptions	2.377.214,50
Remboursements	
Total 2	2.377.214,50
Moyenne de référence de l'actif net total	2.377.214,50
Taux de rotation	-100,00%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.3.2. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
29.06.18 - 30.06.18	388,00		388,00	388.000,00		388.000,00	1.000,00

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
29.06.18 - 30.06.18	198.921,45		198.921,45	1.989.214,50		1.989.214,50	10,00

4.3.3. Performances

Le fonds n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

4.3.4. Frais

Frais courants

Le fonds n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les frais courants.

Rétrocessions et commissions de distribution

Le gestionnaire du compartiment ne perçoit pas de rétrocessions ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Sicav, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.